

DECHETERIES de la CASSB FORMULAIRE D'OBTENTION DE LA CARTE D'ACCES « PARTICULIER »

FEUILLET 1 : A RENVOYER

A L'ADRESSE POSTALE DE LA CASSB

Nom (écrire en majuscule) : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____
Code Postal : _____ Commune : _____
Tél. Fixe : _____ Tél. Mobile : _____
Courriel : _____ Résidence Principale ou Secondaire : : _____

Justificatifs à joindre IMPERATIVEMENT (Documents conservés par la CASSB)

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité du responsable.
- Justificatif de résidence sur la CASSB (facture EDF, facture téléphone) de moins de 6 mois.
- Copie de déclaration en préfecture (pour les associations).

- Demande initiale
- Renouvellement carte : Perte / Vol / Dégradation de la carte : 5 euros par nouvelle carte.
- Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits.
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des déchèteries de la CASSB en vigueur et des modalités d'accès dans les déchèteries communautaires.

Fait à : _____
Le : _____

Signature du demandeur précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Votre carte vous sera envoyée par voie postale à votre domicile dans les plus brefs délais.

Cadre réservé à la CASSB
Carte d'accès N° :

Une seule carte par foyer sera délivrée

Ces informations feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL ; conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figure sur le fichier centralisé tenu par la CASSB dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.

Merci de compléter ce formulaire et de le retourner accompagné des justificatifs à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
Service Environnement

155 Avenue Henri Jansoulin
83740 – La Cadière d'Azur

Tél : 04.94.98.26.60 – mail : environnement.dechets@sudsaintebaume.fr

FEUILLET 2 : A CONSERVER



La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB) met à disposition des déchèteries communautaires dans les communes de Bandol, Beausset, Evenos, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Signes.

Les administrés doivent obligatoirement présenter leur carte d'accès à l'entrée. Sans carte tout accès sera refusé.

Les accès aux déchèteries restent interdits aux véhicules de plus de 3.5 tonnes. Pour les camions-plateaux, seules les déchèteries de Saint-Cyr-sur-Mer et Evenos pourront accueillir ces véhicules avec un déchargement manuel.

Merci de vous munir de votre carte d'identité elle pourra vous être demandé à l'entrée.

Comment obtenir sa carte d'accès non professionnels en déchèteries ?

En remplissant le formulaire d'obtention de la carte « Particulier » et en le retournant accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

CASSB SERVICE ENVIRONNEMENT

155 Avenue Henri Jansoulin – 83740 – La Cadière d'Azur

Un délai de traitement d'environ 15 jours après réception des justificatifs sera nécessaire à l'activation de la carte.

La carte envoyée par voie postale avec un courrier d'accompagnement.

Une seule carte par foyer sera délivrée.

Responsabilités

Tout changement dans le nom ou les coordonnées doit être signalé à la CASSB dans les meilleurs délais.

En cas de perte ou de vol de la carte, il convient de prévenir rapidement la CASSB afin de désactiver celle-ci et d'en attribuer une nouvelle (5€ par renouvellement).

La CASSB se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :

- **Non-respect du règlement des déchèteries,**
- **D'utilisation frauduleuse de la carte portant sur l'identité de l'utilisateur,**
- **Comportements non adaptés envers le personnel de déchèterie et les personnes présentes sur le site.**

En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'administré devra appeler la CASSB au 04.94.98.26.60 pour signaler la perte ou le vol afin de désactiver la carte.

Il devra remplir de nouveau le formulaire et cocher la case « Renouvellement Carte » et payer 5€ pour la nouvelle carte.